

Une famille que la maison

C'est un dispositif peu connu. Les familles d'accueil sont une alternative à la maison de retraite.

“Il faut de la motivation car c'est un métier difficile.” Être accueillant familial n'est pas de tout repos, mais pour Etienne Fromelt, c'est une fonction capitale. Depuis plus de vingt ans, il héberge à son domicile des personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie. **“Accueillir quelqu'un dans notre foyer, c'est un travail à temps plein. Nous sommes responsables de sa santé, de sa sécurité. Nous l'invitons également à participer à notre vie de famille”.**

“Chacun a sa chambre en rez de chaussée”

Fondateur et secrétaire général de l'association Famidac, qui informe et conseille les accueillants familiaux, Etienne Fromelt explique que **“le plus contraignant, c'est affectivement. Nous nous attachons vite à une personne. Et parfois, il faut faire face à son décès.”** Un cas de figure fréquent et toujours douloureux. La majorité des accueils familiaux s'adressent à des personnes âgées dont la santé ne leur permet plus de rester chez elles mais qui ne souhaitent pas aller dans un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). **“Ce n'est pas le même public,”** indique Olivier Delhumeau, directeur de l'Ehpad Le Vallon à Saint-Pair-sur-Mer, qui n'accueille

que **“les personnes très dépendantes. Celles qui ne peuvent plus du tout rester à domicile”.** Le directeur craint d'ailleurs que les accueillants familiaux, **“à un moment, se retrouvent forcément dépassés”.**

Un contrat signé avec la famille

Les qualifications ne sont en effet pas les mêmes, les accueillants familiaux ne sont pas habilités à prodiguer des soins aux personnes qu'ils accueillent. Rapidement, ils se retrouvent confrontés au manque de personnel. Adhère du réseau AFA14, Association des Accueillants Familiaux du Calvados, Anne-Marie Couderc est consciente de ce problème. **“Nous devons fréquemment faire la toilette car il n'y a pas assez de personnel médico-social pour s'en occuper.”** Cela n'a pourtant pas découragé Frédéric Bouleau et Eric Leroy. Ces deux Normands, installés à Cahagnes dans le Calvados, avaient envie de changer de vie et ont réfléchi plusieurs années avant de se décider. Ils se sont beaucoup renseignés et c'est lorsqu'une voisine s'est lancée dans le projet que **“cela nous a permis de voir comment cela fonctionnait”**, expliquent-ils. Administrativement, **“c'est un contrat de gré à gré, le plus souvent signé par la famille parce que les accueillis n'aiment pas trop l'idée de quitter leur maison”.** Il leur a fallu revoir l'aménagement de

leur domicile. **“Nous voulions que chacun ait sa chambre au rez-de-chaussée avec un petit point d'eau en cas de problème”**, indiquent les deux compères qui n'ont reçu aucun conseil ni aucune aide financière lors de la mise en place de leur projet. **“Nous avons dû remédier à certains problèmes au fur et à mesure. Par exemple, nous avons installé dans la salle de bain un siège de douche rétractable au mur. Très vite, nous nous sommes rendus compte qu'ils glissaient dessus. Nous avons donc acheté un siège de bain posé sur pied”**, se remémorent-ils.

Les places sont rares

Accueillir des personnes âgées reste cependant soumis à un contrôle du conseil départemental qui effectue une visite du domicile avant de délivrer l'agrément aux accueillants familiaux. **“Nous veillons principalement à ce que l'accueillant réponde aux besoins de l'accueilli. Nous agissons comme un garde-fou,”** explique Mathilde Matignon, responsable du service maintien à domicile au conseil départemental du Calvados. Malgré tout, le contrôle semble s'effectuer plus sur la compatibilité des personnes que sur les qualités et les infrastructures d'accueil qui sont pourtant rigoureusement établies pour les Ehpad. **“Nous ne pouvons pas interdire un contrat mais nous pouvons prévenir qu'il peut exister des problèmes.”** C'est à ce titre qu'un agent du département de Calvados rend visite régulièrement aux accueillants familiaux. **“Il est arrivé que je ne le voie pas pendant 18 mois, et parfois, il vient tous les deux à trois mois,”** explique

Ile plutôt on de retraite



Eric et Frédéric accueillent à leur domicile Jeanne, Jeanine et Denis depuis environ deux ans.

Anne-Marie Couderc. Une situation qui s'explique par un manque de personnel. "Nous travaillons avec une infirmière, un médecin et un agent pour tout le territoire," explique Mathilde Matignon.

Pour les accueillants familiaux, il faut aussi compter avec la lourdeur administrative. "Si nous voulons sortir, soit nous les emmenons, soit nous devons trouver une nounou. Il faut alors prévenir le conseil départemental afin qu'il approuve notre remplaçant," racontent Eric et Frédéric. "Nous devons rencontrer les remplaçants des accueillants, cela fait partie des conditions de l'agrément. Mais nous aime-

rons développer l'accueil familial temporaire, notamment pendant les vacances," explique Mathilde Matignon. L'objectif du Département est de veiller au bien-être des accueillis.

Cependant, Anne-Marie Couderc, agréée depuis plus de 27 ans, note que les relations avec le département du Calvados sont difficiles. "Nous sommes censés choisir librement qui nous accueillons chez nous, et rédiger nos contrats de gré à gré nous-même, en concertation avec l'accueilli. Le conseil départemental veut superviser toute la procédure de A à Z." Ce qui peut entraîner des démissions.

"Ce n'est pas un métier facile. Très peu de jeunes sont attirés par cette voie, nous en aurions plus si c'était moins compliqué," affirme Anne-Marie Couderc.

Etienne Fromelt évoque d'ailleurs une situation personnelle parfois difficile à combiner avec ce métier prenant : "il faut aussi prendre en compte que lorsqu'un accueillant est en couple, il doit s'assurer de prendre la décision avec son conjoint. Malheureusement, nous avons compté beaucoup de divorces ou d'abandons du métier à la suite de désaccords," regrette-t-il.

Lire aussi page 8.